



LUXEMBOURG COOKING CUP 2012



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU LUXEMBOURG COOKING CUP 2012 LUXEMBOURG LE 29 SEPTEMBRE 2012

Merci de remplir ce formulaire en LETTRES CAPITALES et de le retourner 60 jours avant la date du tournoi, sous réserve de disponibilités

Société.....

Raison sociale.....

Nom de l'équipe.....

Adresse.....

CP Ville.....

Personne de contact

Mme Mr

Prénom Nom

Fonction.....

Tél. Fax

Email.....

Déterminez votre formule*

GRAND PRIX

Grand prix incluant 16 épreuves,

4 épreuves sur les 4 villages.

Equipes de 8 personnes maximum

Participation **240 euros HT** par équipe

A retourner par

Fax au +352 20 21 12 11 99

Courrier Angels/Cooking Cup
10a rue des Mérovingiens
L-8070 Bertrange LUXEMBOURG

Mail team@cookingcup.lu



* Chaque formule inclus l'enregistrement, la journée d'épreuves, le roadbook, le tablier Luxembourg Cooking Cup 2012, une photo souvenir de l'équipe et l'accès gratuit à la photothèque en haute définition, les entrées pour la grande soirée de dégustation et de Networking ainsi que la cérémonie de remise des prix.



LUXEMBOURG COOKING CUP 2012



Luxembourg
**COOKING
CUP 2012**

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. **Objet et organisateur** : Luxembourg Cooking Cup 2012 est organisé par Angels, agence événementielle basée à Bertrange au Luxembourg, qui en détient les droits exclusifs. Tournoi interentreprise pluridisciplinaire se déroulant sur une journée.
2. **Accessibilité** : Luxembourg Cooking Cup 2012 est accessible aux sociétés et administrations établies sur leur territoire, qui seules peuvent y inscrire une ou plusieurs équipes. Les membres des équipes doivent impérativement figurer sur leur payroll au moment des épreuves sous peine de disqualification. Chaque participant devra compléter et signer la décharge de responsabilité.
3. **Engagement** : la réservation des services proposés ne devient effective qu'au moment où le client nous retourne la réservation d'équipe par fax ou courrier. Celle-ci doit intervenir 60 jours avant la date du tournoi.
4. **Paiement** : un acompte d'un montant de 50% du budget signé est demandé à la signature, le solde devant être réglé 30 jours avant l'événement. En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard au taux de 10% est dû de plein droit sur toute somme facturée, sans rappel ni mise en demeure.
5. **Nombre de participants** : certaines épreuves prévoient la possibilité d'avoir des remplaçants. Le nombre définitif de participants devra nous être confirmé par écrit 3 semaines avant l'événement.
6. **Conditions météorologiques** : d'une manière générale, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences des conditions météorologiques sur le déroulement de l'événement. Néanmoins, à tout moment Angels se réserve le droit en cas de prévisions météorologiques défavorables, de substituer à un programme d'activités extérieures initialement convenu une autre activité mieux adaptée et de standing équivalent ou de reporter l'événement à une date à convenir avec le client. Par conditions météorologiques défavorables, on entend des prévisions fiables prévoyant un temps de nature à rendre dangereuse, difficilement praticable ou simplement désagréable l'activité extérieure projetée. Les infrastructures seront de même adaptées et peuvent entraîner un supplément budgétaire à partager entre les différentes équipes. Notre décision de modification ou de report est immédiatement notifiée au client de la manière la plus rapide et la plus appropriée. Le silence du client vaut acceptation, y compris sur les éventuels suppléments de prix. Le client peut s'opposer à la modification décidée par Angels en faisant connaître sans délai cette décision dans les mêmes formes. En pareil cas, le client est seul responsable des conséquences de son choix et s'interdit toute réclamation, dénigrement ou protestation de quelque nature que ce soit envers Angels.
7. **Sécurité** : en raison de règles de sécurité ou en vertu du principe de précaution, le client autorise les animateurs en place à écarter ou à interdire la pratique d'une activité à toute personne n'ayant pas le comportement ou l'âge approprié. L'appréciation et la décision des animateurs est souveraine et le client s'interdit toute contestation.
8. **Equipement et tenues** : pour chaque épreuve, les équipes enregistrées recevront une description des tenues et matériels fournis par l'organisateur, et ceux à fournir par le client. L'accès à une épreuve peut être refusé en cas de tenue ou matériel inadéquats.
9. **Conditions de résiliation** : les sommes versées restent acquises à l'organisateur. Il est toutefois possible à un client de céder son droit à placer une équipe à une autre société, sous couvert d'acceptation par Angels. La décision de résiliation est portée à notre connaissance par lettre recommandée AR à la poste. Toutefois, tout autre document signé des deux parties peut aussi documenter notre prise de connaissance de la volonté de résiliation du client.
10. **Assurances** : il est recommandé au client, en fonction du type d'événement, de veiller à l'extension de son contrat d'assurance groupe, de se couvrir contre les risques éventuels de blessure et/ou de prévoir un contrat couvrant les risques d'annulation. Une décharge pour les risques de santé encourus par les pratiques sportives ou la présence aux événements sera demandée à chaque équipe et sera partie intégrante du présent accord.
11. **Réclamation et tribunaux**. À peine de forclusion, toute réclamation portant sur les prestations fournies ou l'organisation de l'événement doit nous parvenir par lettre recommandée à la poste dans les 5 jours calendrier à dater du lendemain du jour où l'événement a pris fin, celui-ci inclus.